

AR Prefecture

016-211603410-20260521-DEL_2026_6_4-DE
Reçu le 26/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)

L'an deux mil vingt-six, le vingt Mai, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MICHEL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **GODICHAUD Fabienne**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 Mai 2026

ETAIENT PRESENTS : Mathilde AZZOUZ, Marlène BAILLY, Nicolas BARON, Jean-Luc BONNENFANT, Mariam BOUGETTE, Roland COSTE, Angélique DRILLAUD, Hélène DUBOIS, Jean-Luc FAUCHER, Gérard GARNON, Sarah GHEYSEN, Fabienne GODICHAUD, Thierry GUILLEBAUD, Dominique JOUBERT, Maryline LABROUSSE, Françoise LEBLANC, Françoise PINAUD, Agnès PREVOST, Emmanuel SIAME, Cyprien VERNEIL.

Excusés : Stéphane CHAPEAU, Gisèle LOVIAT, Jean-Michel MARINO,

Procurations : Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD - Jean-Michel MARINO à Jean-Luc BONNENFANT.

Secrétaire de séance : Marlène BAILLY

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier

Vu l'article L.1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57, à compter du 1er janvier 2024.

Bien que la commune de Saint-Michel ne soit pas soumise à l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier au regard de sa strate démographique, la mise en œuvre d'autorisations de programme justifie la formalisation des règles internes de gestion budgétaire et comptable afin de sécuriser les procédures financières de la collectivité.

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

AR Prefecture

016-211603410-20260521-DEL_2026_6_4-DE
Reçu le 26/05/2026

Après avoir délibéré :

Le règlement budgétaire et financier du conseil municipal de la commune de Saint-Michel annexé à la présente délibération est adopté ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération,

VOTE : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours mois et an
que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Ville de Saint-Michel

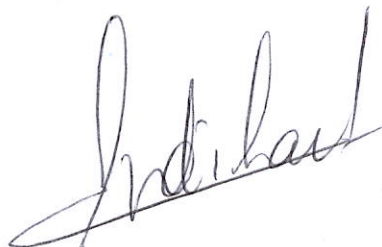
Récépissé Préfecture

Le ... 26/05/2026

Publié le ... 26/05/2026

Certifié exécutoire

Le Maire,



Le 21/05/2026,

Le Maire,

